

PAYS DU MANS - PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le mag

www.paysdumans.fr

N°26 - janvier 2020



Economie et technologie
04-05

Environnement et habitat
06-07

Tourisme et culture
08-09

Urbanisme
10-11

Mobilité et services
12-13

Santé et prévention
14

Financements Européens
15

Conseil de développement
16

Pays du Mans - Pôle métropolitain

Schémas d'orientation, Plan Climat Air Energie Territorial, Contrat de Transition Ecologique

« Mieux penser nos fonctionnements collectifs et y associer les questions de la transition écologique sont des réflexions à mener à toutes les échelles. Celle, transversale, du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe nous permet de les conduire avec encore plus de force.

Le séminaire des élus du Pôle métropolitain du printemps dernier a placé ces enjeux au cœur des discussions, donnant lieu à l'élaboration de trois schémas d'orientations axés sur les mobilités, l'habitat et les énergies nouvelles. Je me félicite de ces orientations, cohérentes face aux exigences actuelles et face aux attentes des concitoyens.

La signature du Contrat de Transition Écologique du Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe entre l'État et les collectivités locales du 20 décembre 2019 et l'approbation, dans le même temps du Plan Climat Air Énergie Territorial par le Comité syndical du Pays du Mans, s'inscrivent dans cette démarche et confirment que la transition énergétique et écologique guide toutes les actions du Pays et du Pôle métropolitain. A ce titre, le Pôle métropolitain vient d'accompagner l'ouverture de quatre nouvelles stations MouvN'Go, en réponse directe aux besoins de mobilité affichés par le monde rural.

Tous ces axes sont aujourd'hui prioritaires et doivent se traduire concrètement à l'échelle du territoire, sous l'impulsion conjointe du Pôle métropolitain et du Pays du Mans », affirme Stéphane Le Foll.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET s'inscrit, conformément à la loi, dans la continuité du Plan Climat Energie Territorial du Pays du Mans. Il est le fruit d'un travail de plus de 3 ans réalisé par les élus, le Conseil de développement et les techniciens du Pays du Mans. Sa préparation a fait l'objet d'un diagnostic, d'une évaluation environnementale et de réflexions thématiques qui se sont traduites par un programme de 42 actions réparties au sein des 6 axes suivants :

- faire vivre le PCAET et, en particulier, mettre en œuvre une stratégie commune PCAET / SCoT ;
- > développer les filières énergétiques propres et renouvelables (solaire, éolien, méthanisation, réseaux de chaleur, bois-énergie) ;
- > repenser les mobilités (favoriser les transports collectifs, l'autopartage, etc.)
- > favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone ;
- > renforcer le stockage carbone et la biodiversité ;
- > améliorer la gestion de l'eau et son accessibilité.

Dans ce cadre, les élus du Pays du Mans ont fixé plusieurs objectifs chiffrés :

- > réduire de 30 % la consommation énergétique sur le territoire d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050 ;
- > couvrir 100 % des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables d'ici 2050 (37 % dès 2030) ;
- > réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.



Le Contrat de Transition Énergétique (CTE)

Déposée le 27 mai 2019, la candidature du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe à un Contrat de Transition Ecologique (CTE) a été retenue le 9 juillet, pour 4 ans. Dès le 20 septembre, un Comité de pilotage, rassemblant les partenaires du CTE*, a défini les quatre orientations stratégiques du contrat :

- > devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 (développer les énergies renouvelables...) ;
- > développer les mobilités durables (aménager des stations Mouv'nGo à énergie positive, œuvrer au développement d'un écosystème hydrogène local...) ;
- > valoriser localement le carbone (soutenir le programme fermes bas carbone...) ;
- > favoriser un développement urbain sobre en carbone (encourager la rénovation énergétique de l'habitat...).

Grâce au CTE, les porteurs de projets, publics et privés, vont bénéficier d'un soutien administratif et technique des pouvoirs publics. Le programme, qui est évolutif, produit aussi un effet de levier pour l'attribution d'aides financières, par exemple du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Banque des Territoires, voire de partenaires comme GrDF, etc. En ce sens, il s'impose comme un accélérateur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



Dès à présent, 7 premiers projets ont retenu l'attention des pouvoirs publics, dont la création d'une unité de méthanisation à Tennai (voir ci-contre).

Désormais, les élus veulent aussi renforcer le volet économique dans ce même cadre de la transition énergétique. Ainsi, le Pôle va travailler sur une possible évolution de son CTE vers un Contrat de Transition Ecologique et Industriel et être ainsi labellisé Territoire d'Industrie au niveau national.

* Le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, l'Etat (DDT 72 et DREAL Pays de la Loire), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), la Région des Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, ainsi que divers acteurs socio-économiques : Conseil de développement du Pays du Mans, chambres consulaires, GRDF, Enedis, des aménageurs locaux...



Contrat de
Transition
Écologique



Parole d'élue ...



Pouvez-vous nous présenter Le Mans Métropole Habitat ?

Fondé il y a 90 ans, Le Mans Métropole Habitat a aujourd'hui le statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et est adossé, depuis plusieurs années, à Le Mans Métropole, dont il met en oeuvre la politique du logement.

Géré par un Conseil d'Administration composé d'élus, de représentants des locataires et du personnel, notre organisme possède et gère 13 400 logements sur le périmètre de Le Mans Métropole, dont une majorité en collectif. Plus de la moitié de notre parc (soit 6 800 logements) se trouve au cœur des quartiers "Politique de la ville" (Sablons, Ronceray-Glonnières, Bellevue, Epine).



Quels sont les principaux axes de votre politique ?

Nous avons la volonté de répondre aux besoins de locataires très fidèles, en favorisant la proximité, la tranquillité et le confort.

71 % de nos 280 collaborateurs sont en relation directe avec les locataires pour être à leur écoute et répondre le plus rapidement possible à leurs attentes.

Dans ce même esprit, nous veillons à la tranquillité résidentielle en collaborant avec une entreprise de médiation, dont l'action a des effets très positifs sur l'ambiance qui règne au sein des résidences.

Enfin, nous nous attachons à rénover notre patrimoine, dont l'âge moyen est de 42 ans. Nous sommes, par exemple, en train de réaliser une importante opération au sein du quartier Ronceray, où nous renforçons l'isolation de plus de 700 logements, que nous raccordons également au réseau urbain de chaleur. De même, nous lançons un autre programme d'isolation aux Maillets en 2020. Ces investissements nous permettent de moderniser et de donner une autre vision des quartiers, en employant des matériaux innovants et respectueux de l'environnement. Ils contribuent aussi à diminuer les dépenses énergétiques des locataires et, par conséquent, à leur redonner du pouvoir d'achat.

Comment Le Mans Métropole Habitat évolue-t-il et s'adapte aux nouveaux besoins des habitants ?

Au cours de ces dernières années, nous avons significativement élargi notre parc à l'ensemble de la Métropole. Ainsi, nous avons construit des logements à Ruaudin, sommes en cours d'opération à La Milesse et Sargé-lès-Le Mans et travaillons sur un projet pour Mulsanne. Dans ces communes, où nous travaillons en lien étroit avec les élus, nous privilégions des logements intermé-

Marie-Christine Poupineau
Présidente de Le Mans Métropole Habitat
Vice-Présidente de Le Mans Métropole,
déléguée au logement
Conseillère municipale du Mans

diaires ou pavillonnaires, qui correspondent à la demande. Nos programmes s'inscrivent souvent dans le cadre d'un réaménagement de centre-bourg.

Nous nous tournons également vers l'innovation et le développement durable. Ainsi, nous avons prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur des logements que nous allons construire sur la ZAC de Bellechasse. De même, nous venons de terminer la construction de 9 maisons individuelles à partir de conteneurs recyclés, rue des Loisirs au Mans, près du cimetière Sud.

Nous avons aussi transformé de nombreux T4 en T2 pour répondre à l'évolution des besoins.

Ainsi, seulement 1% de nos logements sont vacants.

En ce sens, conformément aux règlements du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans, nous veillons à optimiser le foncier, en limitant l'étalement urbain.



Création d'une unité de méthanisation à Tennie : un premier projet au cœur du CTE

Parmi les projets répondant aux critères du CTE, la création d'une unité de méthanisation, à Tennie, retient déjà l'attention des pouvoirs publics. Ainsi, grâce à ce contrat, les porteurs du projet ont déjà pu solliciter l'aide du Conseil Régional.

Cette unité de méthanisation, qui devrait être opérationnelle fin 2021, sera le fruit d'un travail de longue haleine et d'un

investissement ambitieux menés par 11 agriculteurs dont les 10 exploitations sont implantées dans un rayon de 3,5 kilomètres autour du site de la future unité, au Petit Chevaigné.

« Cette réalisation permettra d'optimiser le traitement de nos déchets agricoles par la transformation, en gaz, des effluents issus de nos élevages de volailles, de bovins, et de porcs. Notre production sera injectée dans le réseau de GrDF et pourra couvrir la consommation annuelle de 1 800 à 2 000 habitants, explique Vincent Blanche, Président de la SAS dénommée Bio Métha Gaz Conlinoise. Nous développons une démarche éco-responsable qui favorise

la conservation des sols, notamment en limitant l'irrigation et en captant le CO₂, produit de l'énergie renouvelable, permet de diminuer notre consommation d'engrais et contribue à resserrer les liens entre ville et campagne. Nous relevons de nombreux défis écologiques et économiques, tout en confortant la pérennisation de nos exploitations. Ce projet, qui nous engage pour au moins 15 ans, nous a aussi donné l'occasion d'échanger et d'apprendre à travailler ensemble pour préparer l'avenir. »





Michel Dauton
Président de la Chambre
d'Agriculture de la Sarthe
Exploitant agricole à Parcé-sur-Sarthe



Parole d'acteur ...



Quelles actions mène aujourd'hui la Chambre d'Agriculture en faveur de la protection de l'environnement ?

Il y a déjà une vingtaine d'années, j'avais piloté une réflexion sur l'agriculture raisonnée au sein de la Chambre d'Agriculture et, depuis lors, de nombreux collègues exploitants continuent à réfléchir, à échanger et à progresser sur ce sujet ou d'autres, comme l'optimisation de l'eau et la protection des sols.

Au cours de cette décennie, à travers son pôle "Innovation, recherche et développement", la Chambre d'Agriculture a aussi réalisé un important travail d'études et d'expérimentation, par exemple sur les nouveaux mélanges d'espèces pour prairies - les mélanges céréales et oléo-protéagineux - dans le but de protéger l'environnement et d'adapter nos productions et nos méthodes au changement climatique. C'est une tâche de longue haleine qui est un peu restée confidentielle, car nous ne voulions pas confondre vitesse et précipitation. Aujourd'hui, ces actions sont plus visibles, à l'image du programme "Ferme laitière bas carbone".

En quoi consiste ce programme "Ferme laitière bas carbone" ?

Cette initiative, mise en place avec le Conseil Régional, a pour but de sensibiliser les exploitants, en particulier les éleveurs, à la nécessité de réduire leur production de CO₂. La Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs dans cette démarche et notamment dans la phase de diagnostic, réalisée à partir de l'outil CAP'2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants). Nous les aidons aussi à définir un plan d'actions qui, par exemple, peut inclure la plantation d'arbres et de haies pour mieux stocker le CO₂ ou le développement de cultures de protéines sur son exploitation pour diminuer les achats extérieurs. L'objectif est de poser les bases d'un nouveau modèle économique où chaque professionnel gagnera en performance, tout en contribuant à préserver la planète. Il s'agit, également, de remettre du lien entre l'agriculture et la société. Sur les 3 prochaines années, 500 fermes ligériennes intégreront ce programme chaque année, avec l'ambition de l'étendre à 5 200 exploitations d'ici à 2027.

Vous venez d'intégrer le Bureau du Conseil de développement du Pays du Mans. Dans quel esprit envisagez-vous votre participation ?

Comme le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région (CESER), auquel j'appartiens, je considère le Conseil de développement comme un lieu d'échanges et de réflexions sur le long terme. Là encore, je veux mettre à profit cette intégration pour entretenir le dialogue avec les représentants de la société, en particulier autour des questions environnementales et urbanistiques. Je souhaite notamment partager mon sentiment que les circuits courts doivent être envisagés à une plus large échelle et faire en sorte qu'un partenariat durable sur tous ces sujets s'établisse entre la Chambre d'Agriculture et la collectivité.

Clubs d'entreprises

Une nouvelle dynamique sur le Gesnois Bilurien

Le Club d'entreprises du Gesnois Bilurien a été créé le 6 juin 2019. Répondant à une réelle demande. Cette association compte déjà près d'une soixantaine d'adhérents et multiplie les initiatives.

« L'élaboration du Plan Intercommunal de Développement Economique, par la Communauté de communes (Cdc) du Gesnois Bilurien, avec l'appui de la CCI Le Mans-Sarthe, a clairement mis en évidence le besoin de créer un club », explique Nicole Auger, Vice-Présidente de la Cdc du Gesnois Bilurien en charge de l'Economie et secrétaire du nouveau club d'entreprises. « Celui-ci répond à une attente des entrepreneurs qui se sentaient parfois isolés », ajoute Franck Hébert, président du Club et gérant de Print Success, une entreprise d'impression grand format (sérigraphie et numérique) implantée sur le territoire depuis 2011 et aujourd'hui installée sur la zone intercommunale de La Pécardière, à Montfort-le-Gesnois.

Le jeune club s'est fixé pour objectifs de promouvoir les activités économiques du Gesnois Bilurien, de favoriser les échanges entre les entrepreneurs locaux, d'accueillir les nouveaux porteurs de projet et de participer à l'animation du territoire qui compte plus d'un millier de structures économiques. « Notre association, administrée par un bureau de 12 membres, est ouverte à toutes les entreprises, les grandes industries, les PME-TPE, les commerces, les sociétés artisanales, les auto-entreprises... Elle doit représenter la diversité économique du Gesnois Bilurien qui comprend plusieurs pôles économiques, relativement éloignés les uns des autres, souligne Franck Hébert. Notre vultons encourager le développement de réseaux professionnels, de mutualisations de matériels, pourquoi pas du partage salarial... »

Une réunion thématique par mois

Depuis cet automne, le Club organise une réunion thématique mensuelle, animée par un conférencier. « Chacune d'entre elle a lieu chez un adhérent différent ; ce qui nous permet de visiter à chaque fois une entreprise, explique Franck Hébert. Nous avons déjà, en moyenne, une quarantaine de participants par soirée. » Pour 2020, les responsables du Club prévoient aussi une soirée "cohésion" autour d'un "challenge karting" sur le circuit de Montfort-le-Gesnois, ainsi qu'une présence sur plusieurs manifestations locales, comme le comice agricole. « Nous sommes déjà présents sur les principaux réseaux sociaux et envisageons de créer un trombinoscope et de diffuser un questionnaire. Nous voulons aussi rencontrer les autres clubs du Mans », ajoute Franck Hébert. Pour la Communauté de communes, la prochaine étape pourrait être la création d'une union commerciale et artisanale intercommunale.



Parole d'acteur ●●●

Vous êtes, depuis plusieurs années, engagé dans une démarche privilégiant les circuits de proximité. Comment avez-vous mis en place cette évolution de vos approvisionnements ?

Cette démarche a été impulsée par le Conseil Départemental en partenariat avec tous les cuisiniers des collèges de la Sarthe. Notre objectif est d'atteindre 70 % de fournisseurs locaux, dont 20 % de produits bios parmi ces 70 %. Elle a été lancée avant même le vote de la loi Egalim qui impose désormais de servir 50 % de produits sous signe officiel de qualité et d'origine (AB, Label Rouge, AOC, IGP), dont 20 % d'aliments provenant de l'agriculture biologique.

Dans cette perspective, j'ai petit à petit mis en place un réseau d'approvisionnement local qui continue à s'enrichir. Aujourd'hui, je travaille avec une vingtaine de producteurs et fournisseurs sarthois : charcutiers, maraîchers, fromagers, volaillers, minotiers, transformateurs de jus de pommes, distributeurs bios...

Chaque jour de la semaine, nous servons 350 repas et proposons, ainsi, 4 à 5 entrées, plats et desserts différents, dont un menu alternatif (ou végétarien), tout en maintenant le budget de matières premières autour de 2,10 € par repas.

Vous semblez avoir aussi mis en place un système innovant de contrôle des aliments ?

Avec le Conseil Départemental et mes collègues, nous utilisons effectivement deux outils informatiques qui permettent, pour l'un de visualiser instantanément notre approvisionnement local en production du jour et, pour l'autre, d'adapter les menus en fonction des apports en protéines, vitamines et fréquences...

Comment sensibilisez-vous les jeunes à cette évolution de l'alimentation ?

Nous organisons des rencontres avec les producteurs et diffusons des diaporamas dans le restaurant scolaire que je conçois comme une vitrine et un lieu d'échanges.



Patrick Deslandes, à droite, avec deux collègues du collège Pasteur.

Patrick Deslandes, Chef cuisinier au collège Pasteur d'Yvré-L'Évêque

Ainsi, dans cette salle, une carte de la Sarthe indique l'emplacement de nos fournisseurs.

Nous travaillons aussi sur le gaspillage, sur l'importance du petit déjeuner et de nombreux autres sujets abordés lors des commissions de restauration, auxquels nous associons les parents.

C'est dans ce même esprit de sensibiliser et de transmettre mon expérience que j'ai animé un atelier sur la thématique des repas végétariens avec les restaurants scolaires adhérents à la Charte Qualité & Proximité, dont le collège est membre et lauréat de deux fleurs.

Charte Qualité & Proximité

Loi EGALIM : de nouvelles règles pour les restaurants scolaires

La Loi Agriculture et Alimentation (dite Loi Egalim), issue des Etats-Généraux de l'Alimentation, entre progressivement en application. Celle-ci impose de nouvelles règles aux restaurants scolaires et, en particulier, de favoriser le recours aux produits sous signe officiel de qualité, ainsi que l'instauration de menus végétariens.

Les nouvelles obligations des restaurants scolaires sont les suivantes :

Depuis cet automne 2019 : obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire (ce que font déjà les adhérents de la Charte Qualité & Proximité) et d'expérimenter un repas végétarien par semaine pendant 2 ans (œufs et produits laitiers autorisés).

A partir du 1^{er} janvier 2020 : interdiction d'utiliser des ustensiles à usage unique (assiettes, verres, pailles...) et des bouteilles d'eau plate en plastique.



Le Pays du Mans a organisé, à l'automne 2019, un atelier sur la thématique des repas végétariens pour les restaurateurs de la Charte Qualité & Proximité

A partir du 1^{er} janvier 2022 : obligation de s'approvisionner (en valeur d'achats) à 50% en aliments sous signe officiel de qualité (c'est-à-dire labellisé Agriculture Biologique, Label Rouge, Appellation d'Origine Contrôlée, Indication Géographique Protégée, ou produits à la ferme pour les fromages et le fromage blanc) ou en produits issus d'une exploitation à Haute Qualité Environnementale (HVE). En outre, parmi ces aliments, 20 % doivent provenir de l'agriculture biologique.

A partir du 1^{er} janvier 2025 : interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique.

Plus d'information sur : <http://www.qualite-proximite.com/>



Quatre nouveaux adhérents à la Charte Qualité & Proximité

Au cours de ces derniers mois, deux restaurants scolaires, un "food truck" (camion restaurant) et un transformateur ont rejoint la Charte Qualité & Proximité :

- > le restaurant scolaire de La Bazoge
 - > le restaurant scolaire de Champagné
 - > le "food truck" (camion restaurant) "Kikyou" du Mans
 - > l'atelier artisanal de production de pâtes bios "La Pâte sarthoise", installé à Yvré-L'Évêque et créé par Jocelyne Jourdain et Mathieu Chartier
- Bienvenue à eux !

La Charte Qualité & Proximité en chiffres

Aujourd'hui la Charte Qualité & Proximité c'est 117 adhérents dont 25 agriculteurs, 8 transformateurs, 2 structures agricoles collectives, 36 restaurant scolaires communaux, 21 collèges, 1 Centre de Formation des Apprentis, 24 restaurants commerciaux. 19 000 repas servis chaque jour à des enfants dont les cantines adhèrent à la Charte Plus de 28 000 personnes prenant chaque jour un repas dans l'un des restaurants adhérent à la Charte.

Environnement et habitat



Isabelle Dardennes
Chargée de mission au Centre d'Etude
et d'Action Sociale (CEAS 72)

Parole
d'acteur ...



Comment est né ce projet d'expérimenter la collecte mutualisée des déchets qui va être lancée avec le Pays du Mans ?

Depuis 2017, avec le Pays du Mans, nous travaillons sur le sujet de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Le Mans-Sarthe, les intercommunalités du Pays, plusieurs clubs d'entreprises, et des acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette réflexion a notamment mis en évidence le besoin de mettre en place des dispositifs mutualisés de collecte, de tri et de traitement des déchets produits par les TPE et les PME, pour permettre à celles-ci de limiter leur production de déchets non recyclables et de répondre ainsi à leurs obligations légales. Cette initiative a reçu, dès à présent, dans le cadre d'un appel à projets, le soutien de l'ADEME*, de la DREAL** et du Conseil Régional.

Pour répondre à ce besoin, des acteurs de l'ESS ont proposé une expérimentation à l'échelle du Sud-Est du Pays Manceau, où la Communauté de communes et le Club d'entreprises du territoire, Agoora, ont déjà constitué un groupe sur le sujet, créant les conditions d'une dynamique collective indispensable à la réussite du projet.

Quel est l'objectif de ce projet ?

L'objectif est de mettre en place une boucle vertueuse qui aura pour finalité de réemployer les déchets professionnels du territoire et de créer des nouvelles filières. Nous voulons développer les coopérations entre tous les acteurs locaux pour répondre collectivement à ce besoin et contribuer, ainsi, à trouver des solutions locales à fortes valeurs économiques, sociales et environnementales. Ce doit être une démarche d'adhésion, participative, mais aussi économiquement viable.

Comment va fonctionner cette expérimentation ?

Le projet est géré par un collectif de 5 acteurs de l'ESS implantés sur le Pays du Mans intervenant dans le champ de l'insertion et du handicap : Echo Tri, EABS 72, Envie Maine, Espace 72, l'APAJH 53-72. Ce collectif est accompagné par le CEAS 72 dans le cadre de ses missions de soutien aux projets d'innovation sociale, notamment dans le domaine de la transition écologique. La phase expérimentale sera menée en étroite coopération avec le Pays du Mans, la CCI,

la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, le club Agoora et l'ADEME*.

Pour piloter cette opération, un chargé de développement "Economie circulaire" va être recruté par Echo Tri pour coordonner la mise en œuvre de la démarche.

Au programme : une feuille de route qui inclura un diagnostic des gisements de déchets avant de lancer une étude de filières.

* Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



FOCUS

Nouveau Contrat Régional

Une mairie pour l'avenir à Saint-Pavace

A l'issue d'importants travaux, la mairie de Saint-Pavace a été entièrement réaménagée pour offrir aux citoyens de la commune un espace modernisé, plus respectueux de l'environnement et mieux agencé (avec la création d'une salle pour les associations et une extension offrant une vaste salle du Conseil et des mariages). Dans cet objectif, l'isolation du bâtiment a été considérablement renforcée et de nouvelles solutions de chauffage ont été mises en place avec la réalisation d'un plancher basse température et l'installation d'une ventilation double-flux. Les élus ont aussi privilégié le bois pour valoriser l'esthétisme du site.

Ce chantier a aussi intégré la démolition de salles préfabriquées devenues obsolètes et la construction d'une salle de 200 m² dédiée au tennis de table.

Cette opération a reçu diverses subventions de l'Etat et des collectivités. Le Conseil Régional des Pays de la Loire a notamment accordé 100 000 € (soit 8,5% du montant des travaux), via le Nouveau Contrat Régional porté par le Pays du Mans.

A l'occasion de l'inauguration, vendredi 13 décembre 2019, les nombreux élus sarthois présents ont salué la réussite de ce projet mené par le Maire de Saint-Pavace, Max Passelaigue, et tout son Conseil municipal.



INITIATIVE

Le Cadastre solaire est opérationnel !

Le Cadastre solaire du Pays du Mans a été officiellement présenté le 9 juillet 2019 par les élus et acteurs du Pays du Mans, dans les locaux du fabricant de mobilier contemporain haut de gamme TRISS, à Saint-Saturnin.

Comme l'a rappelé à cette occasion le Président du Pays du Mans, Stéphane Le Foll, « le Cadastre solaire est un outil d'aide à la décision destiné à encourager l'exploitation de l'énergie solaire. Il apporte une première réponse objective et précise. » Le Cadastre solaire est un dispositif informatique qui calcule gratuitement le potentiel de production d'énergie solaire d'un bâtiment, en fonction de son orientation géographique, de sa taille... Il indique combien de panneaux photovoltaïques peuvent être installés,

à quels endroits et sur quelles surfaces dans le but d'optimiser le projet, allant jusqu'à effectuer une simulation financière du coût de revient. De plus, ce service propose une liste d'installateurs régionaux, testés et reconnus, afin de rassurer le propriétaire et de l'accompagner dans ses choix. Ainsi, au cours de la présentation, le dirigeant de Triss, Michel Gross, a indiqué son intérêt pour le Cadastre solaire dans le cadre d'un projet de réaménagement de ses locaux. Comme le déploiement des ombrières, cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan énergie solaire développé par Le Mans Métropole, dont l'objectif est que le territoire auto-produise sa consommation, grâce aux énergies renouvelables (dont un tiers de solaire), à l'horizon 2050.



Désormais, l'objectif est de sensibiliser les élus et les habitants à l'usage du Cadastre solaire. Pour mener à bien cette mission, le Pays du Mans a recruté, dans le cadre d'un "service civique", Océane Lemaire qui, depuis octobre 2019, travaille aux côtés de Yann Fauconnier, chargé de mission Transition énergétique du Pays du Mans. Après avoir suivi deux mois de formation et étudié plus précisément le potentiel de deux communes du territoire, celle-ci va organiser, de février à mai 2020, plusieurs réunions publiques sur l'ensemble du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe. Océane Lemaire va notamment s'appuyer sur les partenariats que le Pays du Mans a noué avec le Club Face de Le Mans Métropole et l'Espace Info Energie.

FOCUS Festival Zéro Déchet

Un millier de visiteurs pour une première !

Vendredi 30 et samedi 31 août 2019, le Pays du Mans organisait, en coopération avec la Ville du Mans, son premier festival Zéro Déchet, au Parc de l'île aux Planches, au Mans. Cette manifestation, qui s'est déroulée dans une chaleureuse ambiance, a attiré près d'un millier de participants enthousiastes.

L'objectif de cet événement était de sensibiliser le public à la nécessité de réduire ses déchets pour mieux préserver l'environnement. Dans ce but, une dizaine d'associations et d'organismes* proposaient des ateliers et des animations, souvent ludiques, présentant plein d'idées pratiques. Ainsi, les visiteurs, de toutes générations, ont appris à fabriquer des éponges en tissu, des produits ménagers, des cosmétiques ou du déodorant à partir de produits naturels, à réaliser des emballages cadeaux avec des tissus réutilisables, à jardiner en limitant l'usage de l'eau et valorisant ses déchets (compostage et lombricompostage) ou encore à imprimer à partir d'épluchures de légumes... Une abondante documentation était aussi à la disposition de chacun et des conseils étaient prodigués pour valoriser ses déchets ou ne plus en produire, pour lutter contre le gaspillage alimentaire, etc.

« Nous avons voulu montrer qu'il existe, pour réduire ses déchets, de nombreuses solutions alternatives que l'on peut facilement mettre en pratique chez soi, a expliqué Stéphane Le Foll, Président du Pays du Mans, en parcourant les stands. Si l'enjeu de la transition écologique est mondial, il passe par l'implication de



chaque citoyen qui doit faire évoluer ses comportements pour contribuer au développement d'une nouvelle économie globale. »

Le succès de ce festival est aussi lié à une volonté de coupler l'événement avec les spectacles de Soirs d'été, qui clôturaient le programme des deux journées, afin d'attirer des publics différents. Une expérimentation réussie qui encourage les organisateurs des deux festivals à proposer une 2^{ème} édition du festival dès l'été 2020, avec une volonté affirmée de diminuer plus encore les déchets générés par l'événement.

* Sarthe Nature Environnement, le Service propreté de Le Mans Métropole, Grain de Pollen, La Raclette et Jardin du Vivant, Ekwana, Helix et Version Lavable, Day by Day, Mon Coach zéro déchet, Cyclamaine.



UN NOUVEAU DÉFI FAMILLES ZÉRO DÉCHET

Du 6 janvier au 30 juin 2020, 80 familles du Pays du Mans (50 familles de le Mans Métropole et 30 familles des autres collectivités du Pays) concourent au 2^{ème} Défi Familles Zéro Déchet. Pendant ces 6 mois, chaque famille s'engage à produire de moins en moins de déchets. Elle est accompagnée et conseillée dans ce challenge par le Pays du Mans qui propose des astuces et des ateliers pratiques. Un groupe Facebook va aussi être ouvert pour favoriser l'échange et l'entraide entre les familles. Les familles ayant obtenu les meilleurs résultats seront récompensées.



3 KAKÉMONOS POUR INFORMER SUR LE ZÉRO DÉCHET

Le Pays du Mans a fait fabriquer 3 kakémonos conçus pour informer le public et l'encourager à tendre vers un mode de vie Zéro déchet dans sa cuisine, dans son jardin et dans sa salle de bains. Ces outils de communication sont à la disposition des collectivités qui peuvent les utiliser sur toutes leurs manifestations.





Pierre Leclercq
Directeur de l'hôtel Ibis
Le Mans Centre Gare Nord



Parole d'acteur ...

L'hôtel Ibis Le Mans Centre Gare Nord a ouvert ses portes en mars 2018. Quelles sont ses caractéristiques ?

L'hôtel a été aménagé sur le boulevard Robert Jarry, face à la gare nord, à l'emplacement occupé précédemment par l'hôtel Galaxy et la brasserie Le Corail. Il compte 90 chambres, 2 salles de réunions, un bar et un espace pour le petit déjeuner. L'établissement se distingue par une décoration et une musique d'ambiance de style "cosy". Nous faisons également un clin d'œil aux 24 Heures du Mans avec la présence d'une voiture de collection dans le hall. Aujourd'hui, notre priorité est de trouver un professionnel pour développer une brasserie axée sur les produits locaux dans l'ancien Corail.

Après près de 2 ans d'activités, l'hôtel a-t-il réussi à trouver sa clientèle et quel type de clientèle ?

Notre taux d'occupation est d'environ 60 % ce qui est satisfaisant, comparativement aux résultats de l'activité hôtelière sur Le Mans. En semaine, nous accueillons essentiellement une clientèle d'affaires, tandis que le week-end nous séduisons plutôt des familles de passage, notamment des étrangers : Britanniques, Hollandais, Espagnols.

Bien évidemment, la période des 24 Heures est très chargée et, plus globalement, notre offre Ibis Sport attire de nombreux sportifs participant aux compétitions locales.

Comment l'hôtel s'est-il intégré dans la vie locale ?

Nous avons fait le choix de nous impliquer dans la vie mancelle, d'une part en accueillant ou en organisant des événements ("afterworks", cours de sport, jeux, fête des voisins...), d'autre part en étant partenaires de manifestations locales (festival DiverScènes autour des cultures étrangères, Le Mans fait son cirque, exposition du Musée de Tessé sur le thème du sport...). Nous avons aussi noué des liens professionnels et sympathiques avec les différents acteurs locaux du tourisme, comme le Pays du Mans, Sarthe Tourisme, qui accompagnent notre développement...

Quels sites viennent visiter votre clientèle et quelles destinations leur conseillez-vous ?

Nous leur conseillons en priorité les visites dans la Cité Plantagenêt et à l'Arche de la Nature. Nous avons aussi de nombreuses demandes pour le Musée des 24 Heures et recevons régulièrement des touristes qui s'installent quelques jours pour partir à la découverte des principales attractions du Grand Ouest comme les châteaux de la Loire ou le Mont Saint-Michel. Lorsqu'ils découvrent Le Mans, les clients apprécient particulièrement la taille humaine de la ville et sa proximité avec une campagne où l'on peut faire de nombreuses promenades.

FOCUS



A la rencontre des touristes pour répondre à leurs demandes

Au cours de l'année 2019, plus particulièrement pendant la saison estivale, une importante enquête a été réalisée sur toute la Sarthe, auprès des touristes, dans le but de mieux connaître leurs besoins et d'y répondre avec l'ensemble des acteurs institutionnels et prestataires touristiques du département. Ce travail, piloté par Sarthe Tourisme, est le fruit d'une coopération entre plusieurs Pays et Offices de Tourisme sarthois, avec le soutien du Conseil Régional.

Le Pays du Mans s'est pleinement investi dans cette initiative. Il a, ainsi, recruté un stagiaire, Corentin Dumond, qui, avec la chargée de mission Tourisme du Pays, Patricia Chevalier, est allé sur le terrain pour distribuer des questionnaires, ainsi que des flyers et autres documents de promotion. « Nous avons réalisé un important travail de sensibilisation, notamment chez les prestataires, et avons pu discuter avec de nombreux visiteurs », explique Patricia Chevalier.

Les résultats de l'étude seront publiés au printemps 2020. Dès à présent, il apparaît que la fréquentation touristique de la saison 2019 était en hausse. Les touristes français ont notamment été plus nombreux, de même que les visiteurs espagnols, très attirés par le patrimoine local qui s'impose comme un des meilleurs atouts du territoire.

ZOOM

Au Pays du Môme

va fêter son dixième anniversaire !

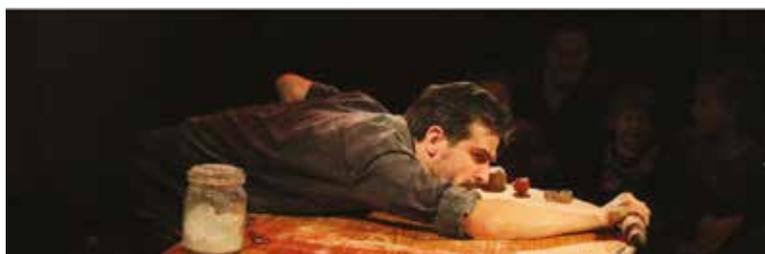
Le festival "Au Pays du Môme", co-organisé par le Pays du Mans et de nombreux acteurs culturels du territoire, va fêter ses 10 ans du 1^{er} mars au 18 avril 2020.

Mis en place pour favoriser l'itinérance culturelle au sein du Pays du Mans, "Au Pays du Môme" est, après une décennie d'existence, pleinement ancré dans la vie culturelle locale. Il est aussi reconnu et respecté par les élus et le monde enseignant du territoire. Chacun apprécie cette initiative qui a pour objectif de donner au jeune public et aux parents l'opportunité de découvrir des spectacles variés, adaptés, de grande qualité, venus de toutes les régions de France et parfois de l'étranger.

Cette année encore, plus d'une dizaine de structures (centres cultu-

rels, Maisons des Jeunes et de la Culture, salles communales...), réparties sur tout le Pays du Mans, accueilleront un ou plusieurs des sept spectacles programmés. De même, dans la lignée des précédentes éditions, une journée thématique de réflexions et d'échanges sera proposée aux professionnels de la petite enfance.

Vous retrouverez tout le programme et de plus amples renseignements sur le festival en vous rendant sur le site internet de la manifestation : www.paysdumome.com



Parole d'acteur ●●●

Vous êtes venus au Mans l'été dernier pour tourner une émission sur Le Mans et son marché. Pourquoi avez-vous choisi cette destination et comment s'est déroulé le tournage ?

C'est l'attaché de presse du Pays du Mans, Jean-Mary Marchal, qui m'a contacté et convaincu de venir au Mans pour tourner cette émission. Cette proposition m'a séduite, car je recherche des destinations qui ne sont pas obligatoirement très connues et méritent d'être valorisées. Sur place, j'ai bien évidemment filmé le marché des Jacobins, faisant des focus sur plusieurs producteurs locaux : un éleveur de poules noires "Le Mans", un maraîcher atypique... J'ai aussi fait un zoom sur la production de pommes. J'ai notamment rencontré de nombreux jeunes agriculteurs et maraîchers. Ceux-ci m'ont démontré qu'ils assurent la relève avec passion et la volonté de préserver la qualité et l'authenticité des produits. Plus globalement, j'ai pu constater que,

comme sur tous les marchés traditionnels du monde, les professionnels ne trichent pas.

Vous ne connaissiez pas Le Mans. Avez-vous apprécié cette découverte ?

J'ai découvert une ville sereine, qui offre l'avantage d'avoir la campagne à ses portes. Bien évidemment, j'ai particulièrement été séduit par le quartier médiéval du Mans, qui est très joli et a su conserver toute son authenticité. Enfin, j'ai apprécié la qualité des produits sarthois. C'est une région où l'on mange bien ! Si le format de l'émission évolue, ou même à titre personnel, je suis prêt à revenir sans hésitation car j'ai envie de mieux connaître le territoire du Pays du Mans.

Quand et sur quelles chaînes, l'émission sera diffusée ?

L'émission sera diffusée, à partir d'avril 2020, sur France 2, en avant-programme de Télé Matin, et sur TV5 monde en multi-diffusion.



Xavier Petit,
Réalisateur du magazine télévisé
"Pays et marchés du monde"

Le programme, qui reste visible pendant 6 ans sur les chaînes, est aussi acheté par des télévisions brésilienne et africaine. L'émission existe depuis 2016 et est co-produite par tourmag.com et TV5. J'en suis à l'origine avec le producteur Jean Da Luz. Ensemble, nous avons déjà réalisé plus d'une centaine d'épisodes qui ont tous pour objectif de mettre en valeur des marchés et des sites authentiques ayant préservé leur identité.

FOCUS Point Information Touristique de Marigné-Lailié

Un lieu d'animations et une ouverture vers la forêt

Depuis juin 2019, un Point Information Touristique est ouvert, en libre accès, au cœur du bourg de Marigné-Lailié, au sein d'une belle grange réhabilitée pour l'occasion. Cet espace a été conçu comme une entrée vers la forêt de Bercé toute proche, mais aussi comme un lieu d'animation de la commune.

Ce Point Information Touristique a été aménagé sur le modèle du Point Information Touristique ouvert en 2018 à Ecommoy dans les locaux de la Communauté de communes (Cdc) de l'Orée de Bercé-Belinois. « C'est une initiative complémentaire, menée par la Communauté de communes et la commune dans un esprit communautaire », affirme Anne-Gaëlle Chabagno, Maire de Marigné-Lailié et Vice-Présidente de la Cdc de l'Orée de Bercé-Belinois. Dans cette logique, l'offre de documentation que l'on trouve sur le site est également gérée par la chargée de mission Tourisme de la Cdc de l'Orée de Bercé-Belinois, Anne-Sophie Villedieu. De même, la chargée de mission Tourisme du Pays du Mans, Patricia Chevalier, a accompagné la réalisation du projet en conseillant les élus et en apportant son expertise en cartographie. Ainsi, cette grange valorise pleinement le potentiel

touristique de la commune, assurant le lien entre la forêt de Bercé, le camping et le bourg, qui évolue dans une nouvelle dynamique, notamment avec l'ouverture récente d'un bar-restaurant original et plein de charme.

« Cet investissement, auquel l'Etat a également participé, s'inscrit dans un projet plus vaste de développement communal et d'animation du village qui a été réfléchi par le Conseil municipal, ajoute Jean-François Clémence, Adjoint au Maire de Marigné-Lailié en charge du Tourisme. C'est pourquoi, nous sommes très satisfaits de constater que les habitants et les touristes se sont rapidement approprié ce lieu qui, dès cet été, a accueilli des départs de randonnées pédestres et équestres, ou encore des étapes de rallyes et des expositions. De plus, conformément à notre souhait, cette bâtisse historique, qui a



retrouvé son allure d'antan grâce aux travaux réalisés par un artisan de la commune, s'impose comme un lieu de mémoire à travers diverses décorations et clins d'œil aux traditions rurales et aux savoir-faire du passé. »



Martial Latimier
Coordinateur de l'étude
pré-opérationnelle de l'habitat
du SCoT du Pays du Mans
Vice-Président de la Communauté
de communes du Gesnois Bilurien en
charge de l'Aménagement de l'Espace
Conseiller municipal
de Savigné L'Evêque



Parole d' élu ...

Dans quel contexte s'inscrit l'étude pré-opérationnelle de l'habitat lancée à l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ?

Cette étude s'inscrit dans la continuité du Forum élu(e)s du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, qui s'est déroulé à Fillé le 17 mai 2019 et où il a été décidé d'élaborer trois schémas d'orientations, dont l'un sur l'habitat et l'urbanisme*. Cette démarche doit permettre aux élus d'avoir la vision la plus précise de la stratégie à adopter pour améliorer l'habitat privé sur leurs territoires.

Nous avons choisi de travailler à l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe (hors Le Mans Métropole qui bénéficie déjà d'un Projet d'Intérêt Général sur la rénovation énergétique), afin de mutualiser le travail, dans un souci d'efficacité et d'économies. Nous sommes animés par le même esprit de co-construction qui a permis de déployer, avec succès, l'expérimentation Bimby sur 2016 - 2019.

Quelle est la finalité de l'étude ?

Dès à présent, en nous appuyant sur des premiers recensements effectués, nous constatons que, sur les 61 000 logements du périmètre étudié, près de 1 400 sont vacants depuis plus de 3 ans et, dans leur grande majorité, sont extrêmement consommateurs d'énergies.

Notre objectif est de mettre en place des aides et des méthodes adaptées à chaque secteur pour accompagner la rénovation des logements par les acteurs privés et publics, en leur proposant une approche professionnelle.

De plus, l'étude sera un outil d'aide à la décision aux collectivités pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de leurs projets d'aménagements.

C'est une véritable démarche politique qui vise à améliorer la qualité de l'habitat et par conséquent à valoriser le cadre de vie de chacun, dans une logique de développement durable.

Quelles sont les prochaines étapes de votre travail ?

Avec Julien Roissé, le chargé de mission SCoT du Pays du Mans, nous allons rédiger un cahier des charges afin de lancer, début 2020, la consultation destinée à désigner le prestataire qui réalisera l'étude sur 18 mois. Cette initiative, dont le coût est estimé, au maximum, à 150 000 € HT (auquel il faut ajouter la participation des collectivités concernées) devrait être soutenue par le Département et l'Etat, via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Elle va aussi s'inscrire dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui nous permettra d'obtenir l'aide d'autres partenaires : ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), Conseil Régional et Banque des Territoires.

Par ailleurs, l'ADEME a souhaité intégrer une phase de préfiguration d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE).

* Les deux autres schémas d'orientations portent sur les énergies renouvelables et la mobilité.

FOCUS

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le commerce

Des échanges pour mieux appréhender l'évolution du commerce

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Mans est l'un des trois SCoTs français retenus par la Fédération Nationale des SCoTs pour réfléchir à l'évolution du commerce, à l'échelle nationale et locale. Cette démarche va alimenter le travail qui est mené en vue de la révision du SCoT du Pays du Mans.

Dans ce cadre, les représentants du SCoT du Pays du Mans participent au Comité national de Pilotage qui s'est réuni à plusieurs reprises au cours du second semestre 2019. « Cette instance de réflexion nous offre l'opportunité d'échanger avec les principaux acteurs français du commerce, en particulier sur l'évolution des besoins et des attentes du consommateur, affirme Julien Roissé, chargé de mission du SCoT du Pays du Mans. Confrontant nos expériences respectives et complémentaires, nous nous accordons notamment sur le rôle de plus en plus fondamental que va jouer internet dans les échanges commerciaux, ainsi que sur la nécessité de développer des services innovants. »

A la recherche de l'authenticité et de la proximité

Dans ce même esprit, un Comité de pilotage a été créé à l'échelle du Pays du Mans. Celui-ci rassemble les acteurs locaux du commerce, les représentants des chambres consulaires et des collectivités du Pays du Mans, ainsi que des chercheurs de l'Université du Mans. Présidée par Franck Breteau, Vice-Président du Pays du Mans, cette instance s'est réunie à deux reprises. Là encore, le dialogue entre les élus, les techniciens et les professionnels du commerce se révèle très enrichissant. « Tous les participants sont très mobilisés et trouvent un réel intérêt à échanger dans ces réunions, où nous pouvons porter, grâce à nos complémentarités, un regard global sur l'activité commerciale du Pays du Mans, souligne Loïc Lamouller, directeur de la galerie du Centre Sud, aujourd'hui gérée par le groupe Constructa. Ensemble, nous traçons des perspectives pour adapter nos offres à l'évolution de la demande, dans un esprit de partenariat. Pour ma part, poursuit Loïc Lamouller, je crois beaucoup à l'attractivité du commerce de centre-ville, y compris pour les enseignes. A l'inverse, je suis plus sceptique sur le devenir des centres périphériques, souvent impersonnels et trop grands. Aujourd'hui, les consommateurs réclament de la proximité et de l'authenticité, comme le montrent les 1 800 réponses au questionnaire que notre société a distribué au Mans. C'est dans cet esprit que nous transformons notre galerie, en réduisant la surface commerciale, en créant plus d'espaces de loisirs et de restauration, en valorisant les produits locaux et utilisant des matériaux naturels comme le bois. »



Parole d' élu ...

Pouvez-vous rappeler quel esprit a prévalu à la création du service ADS (Application du Droit des Sols) en 2015 ?

Lorsqu'avec Jean-Claude Boulard, alors Président du Pays du Mans, nous avons proposé de créer ce service ADS, nous avons prolongé la philosophie du Pays du Mans et du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Mans, à savoir : accompagner les communes dans leur développement, en préservant leurs identités respectives dans une logique de mutualisation des expertises et des financements. Nous nous sommes appuyés sur l'expérience et l'ingénierie du Pays et du SCoT du Pays du Mans, pour organiser cette nouvelle structure. Puis, nous avons saisi l'opportunité de recruter des techniciens qui possédaient déjà une importante expérience acquise à la Direction Départementale des Territoires. Pour former l'équipe d'instructeurs, nous nous sommes attachés à recruter des agents aux profils différents et complémentaires.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur le fonctionnement du service ADS du Pays du Mans ?

Depuis près de 5 ans, avec les techniciens et les élus, notamment avec ma collègue Véronique Cantin Vice-Présidente du Pays du Mans, nous avons maintenu notre ligne de conduite : apporter une plus-value aux collectivités locales sans se substituer à elles et en ayant l'obsession de leur garantir la sécurité juridique.

Le service ADS est monté en puissance, a élargi son périmètre d'action, renforcé son équipe, fait évoluer ses outils informatiques, notamment le Système d'Information Géographique (SIG), pour atteindre aujourd'hui son rythme de croisière et sa taille optimale. De plus, je constate que le service, qui est un bel exemple de subsidiarité, a mis en valeur les liens unissant les agents et les élus en matière d'urbanisme.



Bruno Lecomte

*Vice-Président du SCoT du Pays du Mans
Vice-Président de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois
Maire de Saint-Gervais-en-Belin*

Quels sont les défis que le service ADS doit désormais relever ?

Tout d'abord, le service ADS va devoir mener la dématérialisation des documents, tout en faisant en sorte que les mairies demeurent le guichet unique de dépôt des dossiers.

Par ailleurs, la généralisation des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) va obliger les collectivités locales à travailler encore plus ensemble. Dans ce cadre, le service ADS va voir ses missions de soutien et de conseil se renforcer, avec pour objectif d'aider chaque commune à préserver son identité tout en intégrant les règles nouvelles d'harmonisation.

PORTRAIT

Valentine Moussu

Instructrice au service ADS du Pays du Mans

Valentine Moussu a été recrutée au poste d'instructrice par le service ADS (Application du Droit des Sols) du Pays du Mans au 1^{er} septembre 2019, après avoir effectué 6 mois de stage dans ce même service.



« Il s'agit de mon premier emploi, explique la jeune mancelle, récemment diplômée de l'Université du Mans, où elle a obtenu un Master en Urbanisme et Aménagement du Territoire. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de mes études et, surtout, de mon mémoire dont le sujet était : "Le lien entre les documents d'urbanisme et le service ADS. En ce sens, je suis très satisfaite de pouvoir prolonger et approfondir le travail que j'avais commencé comme stagiaire étudiante. »

Comme ses collègues, Valentine Moussu traite tous les types de dossiers d'instruction, sur l'ensemble du périmètre géré par le service ADS du Pays du Mans. « L'activité est très diversifiée ; ce qui rend ce poste encore plus intéressant. » Valentine Moussu apprécie notamment les contacts qu'elle peut avoir avec les agents et élus des communes adhérentes au service, « en particulier à l'occasion des formations, où nous pouvons avoir un lien direct et mieux se connaître pour collaborer encore plus efficacement. »

ZOOM

Bilan 2019 du service ADS :

près de 3 400 dossiers traités

En 2019, le service ADS (Application du Droit des Sols) du Pays du Mans a traité 3 381 dossiers d'autorisations d'urbanisme, contre 3 189 en 2018 et 2 888 en 2017.

De plus, le service a assuré 20 sessions de formation au nouveau SIG (Service d'Information Géographique) X'MAP, qui représente une évolution de R'ADS, la solution Web originale. Celles-ci se sont déroulées au sein des cyber-centres de chaque Communauté de communes concernée. Elles étaient animées par Guillaume Drouet, salarié du SMIDEN*, et ont bénéficié à 160 participants, dont 23 élus. De plus, 20 nouveaux agents, répartis sur 5 sessions, ont suivi une formation à R'ADS, assurée par un instructeur du service ADS du Pays du Mans.

* Syndicat Mixte Intercommunal pour le Développement Numérique, créé et géré par les communautés de communes de l'Orée de Bercé-Belinois et du Sud-Est du Pays Manceau

FOCUS Mouv'nGo

Quatre nouvelles stations, de nouveaux services, un premier bilan

14 Stations à Mouv'nGo

26 véhicules électriques en autopartage

689 inscrits

3 372 voyages (locations) effectués

209 700 km parcourus

Un premier bilan

Mouv'nGo a la particularité de faire l'objet d'une étude quantitative et qualitative, programmée sur 3 ans et réalisée par le laboratoire ESO de l'Université du Mans. Celle-ci permet de mieux connaître les usagers du service, de cerner précisément leurs motivations et d'améliorer les prestations en conséquence, pour être utile à un nombre toujours plus important d'habitants.

L'étude s'appuie sur deux outils :

- > un questionnaire diffusé chaque année aux usagers de Mouv'nGO (en 2019, le taux de réponse à l'enquête était de 70 %, ce qui garantit des résultats très significatifs) ;
- > Une cartographie des déplacements fournie par la société Clem' qui gère la plateforme de réservations de Mouv'nGo.

Un profil type

L'analyse de l'étude a permis de définir le profil type de l'utilisateur de Mouv'nGo :



70 %
des usagers sont des hommes



48 ans
Age moyen



72 % des usagers habitent une commune disposant d'une borne Mouv'nGo

44 % des usagers appartiennent à des ménages de 4 personnes ou plus.



Les flux



- > **59 %** des voyages comptent au moins un arrêt sur le pôle urbain du Mans ;
- > Les abonnés à Mouv'nGo s'arrêtent, en moyenne, **4 à 5 fois** par voyage ;
- > la majorité des usagers se rend à la station Mouv'nGo à pied ou en voiture.

Les motifs des déplacements



28 %
dans le cadre professionnel



26 %
dans un but de loisirs



17 %
pour faire des courses

Un usager périurbain et rationnel

« Si l'on compare ces résultats à ceux obtenus par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) à l'échelle nationale en interrogeant d'autres usagers de plateforme d'autopartage, il apparaît que l'utilisateur de Mouv'nGo est plus âgé, issu de catégories socio-professionnelles plus aisées et de familles plus nombreuses. L'utilisateur de Mouv'nGo a un profil naturellement plus périurbain que celui des plateformes rayonnant sur des secteurs urbains. Ces résultats sont donc cohérents, même s'il serait souhaitable que le dispositif touche plus de jeunes et d'ouvriers ou d'employés. De même, les analyses montrent que les utilisateurs ont un comportement rationnel, cherchant à optimiser leurs déplacements en effectuant plusieurs arrêts pour une même location », explique Jean Leroy, l'étudiant en géographie qui a choisi de mener l'étude Mouv'nGo dans le cadre de sa thèse au sein de l'ESO.

Outil d'aide à la décision, l'étude est renouvelée en 2020 sur les 10 stations ouvertes avant fin 2019. S'inscrivant dans le temps - ce qui lui donne tout son intérêt - celle-ci permet d'observer l'évolution des comportements, de faire évoluer le service.

4 nouvelles stations

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 4 nouvelles stations Mouv'nGo ont été ouvertes au public au Lude, à Mamers, à Marigné-Lailly et à Marolles-les-Braults. Ainsi, pour la première fois, le dispositif Mouv'nGo est étendu au-delà du périmètre du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe, s'ouvrant sur le Nord et le Sud du département.

Désormais, 14 communes ont recours à Mouv'nGo qui propose, ainsi, 26 véhicules électriques en autopartage.

A l'occasion de la remise des clés de chaque voiture aux maires des communes venant d'adhérer au dispositif, le Président du Pôle métropolitain, Stéphane Le Foll, a souligné le succès de cette initiative, affirmant que l'autopartage est un mode de déplacement complémentaire qui s'inscrit parfaitement dans une démarche visant à limiter l'usage des énergies fossiles pour les remplacer progressivement par les énergies renouvelables. « Chacun de ces nouveaux modes de déplacement, plus respectueux de l'environnement, représente une part de liberté gagnée. »



ZOOM

Les services évoluent

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'offre d'autopartage de Mouv'nGo a évolué en fonction des besoins détectés sur le terrain. Il est tout d'abord possible de réserver un véhicule dès 3h30 du matin (jusqu'à présent on ne pouvait le réserver qu'à partir de 6h30). De plus, l'offre tarifaire du service d'autopartage a été simplifiée, mais les tarifs restent les mêmes (8, 13 et 18 €).

En parallèle, le service de recharge électrique pour les véhicules de passage est à présent disponible sur 14 stations Mouv'nGo. Toutes les informations sur les modalités d'utilisation de ce service de recharge sont disponibles sur www.mouvngo.com

Découvrez les vidéos et téléchargez les fiches d'information sur notre site internet

www.mouvngo.com

Parole d'acteur ...

Quelle stratégie a été adoptée par la SNCF pour développer le TER (Transport Express Régional) ?

Sous l'impulsion du Conseil Régional des Pays de la Loire, la SNCF veut que le TER soit à la fois un outil de développement territorial et un service de proximité ajusté aux besoins de la population. C'est pourquoi l'offre a été renforcée depuis le 15 décembre 2019, en particulier sur le périmètre du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe. Ainsi, nous venons d'augmenter les dessertes aux heures de pointe sur la ligne Le Mans - Alençon et sur le tronçon Sillé-le-Guillaume - Conlie. De même, nous avons mis en place trois arrêts supplémentaires à Ecommoy.

Dans cette continuité, qu'en est-il de la rénovation de la ligne Le Mans - Alençon et du projet de halte-ferroviaire au Centre Hospitalier du Mans ?

Comme cela avait été annoncé, les réparations d'urgence vont être réalisées sur le tronçon Le Mans - Alençon à partir

de 2020 et sur plusieurs années, afin que les trains reprennent progressivement une vitesse uniforme et normale sur tout le trajet. L'objectif est de garantir la pérennité de cette ligne essentielle pour le territoire du Pays du Mans. En parallèle, nous avançons sur le projet de halte-ferroviaire au Centre Hospitalier. Son ouverture est programmée pour 2023. Là encore, nous sommes dans une logique de proximité en ayant la volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, pour offrir le service le plus efficace possible.

Comment allez-vous répondre mieux encore aux besoins des usagers ?

Notre volonté est de simplifier la vie des usagers en leur permettant d'accéder toujours plus facilement aux TER. Cette stratégie se traduit par le déploiement de services de proximité. Elle s'appuie sur la modernité de la technologie digitale et sur l'apport humain essentiel des acteurs locaux. Par exemple, nous expérimentons



Nicolas Bombera

Directeur des lignes TER de la Sarthe et de la Mayenne à la SNCF

la location de voitures à la gare de Sablé-sur-Sarthe et sommes naturellement très intéressés par les solutions d'autopartage comme Mouv'nGo. Nous multiplions aussi les partenariats avec des commerçants, des bureaux de poste et des communes pour développer les points de vente. Nous avons également créé une gare mobile qui se déplace sur les marchés. En résumé, nous sommes attentifs à toutes les solutions qui confortent notre intégration dans le tissu local.

FOCUS ouestgo.fr

Une solution supplémentaire de mobilité pour le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

Au cours de ce premier trimestre 2020, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe va adhérer à la plateforme de covoiturage de proximité ouestgo.fr, donnant accès à un service supplémentaire et complémentaire de déplacement qui s'inscrit dans un esprit de solidarité et dans une démarche de développement durable.

« ouestgo.fr a été lancée en 2018 par plusieurs collectivités de Bretagne et des Pays de la Loire* qui avaient déjà développé leurs propres plateformes. Leur volonté était de mutualiser leurs moyens et leurs bases de données existantes afin de proposer, à plus grande échelle, un service pérenne pour faciliter le covoiturage au quotidien », explique Gilles Farge, Responsable Mission d'appui à la Direction des Services de Mobilité de Nantes Métropole. Aujourd'hui, la plateforme ouestgo.fr est utilisée par près de 50 000 personnes et compte 65 collectivités adhérentes.

Un outil de développement territorial

Ouverte à tous les publics, conviviale et évolutive, ouestgo.fr doit permettre à chaque usager de mettre en place un covoiturage régulier ou ponctuel, pour se rendre au travail ou à un rendez-vous,

voyager, voire faire des courses. « Aucun paiement n'est imposé pour les trajets organisés à partir de ouestgo.fr. Nous laissons les chauffeurs et les passagers s'arranger entre eux », souligne Gilles Farge. En ce sens, ouestgo.fr est avant tout un service public qui promeut le covoiturage solidaire. Son ambition est de créer des liens, voire des communautés d'usagers, de développer les échanges entre territoires, notamment au profit des habitants les plus isolés. « C'est aussi un outil de développement économique qui favorise la mobilité pour tous, poursuit Gilles Farge, rappelant que 59% des entreprises ont déjà vu un demandeur d'emploi refuser un poste faute de disposer d'un moyen de locomotion. De plus, notre plateforme est conçue pour mettre en valeur des événements qui s'appuient sur le covoiturage de proximité. »



Développée en logiciel libre, par conséquent facilement intégrable et pouvant être enrichie par d'autres régions, ouestgo.fr va évoluer au cours de ce semestre pour répondre mieux encore aux besoins de chacun. Une application pour smartphone va notamment être lancée pour proposer du covoiturage instantané.

* La Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole, la CARENE Saint-Nazaire Agglomération et l'Etat (DREAL Bretagne), avec le soutien de l'ADEME.



Docteur Denis Rouvier
Médecin coordonnateur des EHPAD
Joliot-Curie et Jean Jaurès au Mans

Parole d'acteur

Comment sont organisés les soins médicaux dans les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Joliot-Curie et Jean Jaurès ?

Les EHPAD Joliot-Curie et Jean Jaurès, qui comptent respectivement 138 et 90 résidents, sont des établissements médico-sociaux où chaque pensionnaire continue à se faire soigner par son médecin traitant. Le médecin coordonnateur est chargé de l'organisation générale des soins, entouré d'une équipe d'infirmier(ère)s et d'aide-soignant(e)s. Il veille au bien-être des résidents, notamment en matière de nutrition, et gère les urgences lorsque le médecin traitant ne peut se déplacer. Désormais, ma mission intègre la gestion de la télé-médecine au sein de ces établissements qui ont été choisis pour être pilotes de cette expérimentation.

Comment s'installe la télé-médecine dans ces EHPAD ?

Nous avons d'abord mis en place la télé-expertise. Ce service consiste à transmettre des clichés du patient à un médecin spécialiste, dans le but d'obtenir son avis, la prescription d'un traitement, voire un rendez-vous en urgence. Depuis cet été 2019, nous expérimentons ce dispositif avec le service de dermatologie du Centre Hospitalier du Mans, en utilisant un réseau de transmission parfaitement sécurisé et une tablette qui nous a été fournie. Au cours de l'automne, le matériel de télé-consultation a été installé sur les deux sites. Celui-ci est composé d'un écran, d'un équipement de visio-conférence, d'une caméra et d'une enceinte. Il nous permet de faire examiner le patient en direct par le spécialiste, à un horaire préalablement défini, alors que le premier demeure dans nos locaux et que le second reste dans ses bureaux de l'hôpital. Grâce à la caméra, le spécialiste peut effectuer un examen aussi précis que s'il se tenait aux côtés du résident.

Les résultats des examens, en télé-expertise comme en télé-consultation, sont immédiatement intégrés au dossier du patient.

Quels premiers enseignements tirez-vous de cette expérimentation ?

Si je manque encore de recul pour juger la télé-consultation, je peux déjà affirmer que la télé-expertise est un dispositif très utile, qui nous permet de réduire considérablement les délais de consultation. Grâce à cette nouvelle prestation, nous avons déjà pu diagnostiquer et lancer le traitement d'une tumeur que nous aurions mis plus de temps à détecter en suivant le processus traditionnel.

De plus, il permet de limiter les déplacements des patients pour leur éviter de se fatiguer.

A l'évidence, la dermatologie se prête particulièrement bien au dispositif, que nous souhaiterions voir étendu à la cardiologie.

INITIATIVE

Le déploiement de la télé-médecine

est lancé !

Le déploiement de la télé-médecine sur le département de la Sarthe a été officiellement lancé jeudi 18 juillet 2019 au Centre Hospitalier du Mans. Actuellement, 27 établissements médico-sociaux sarthois (Centres Hospitaliers, EHPAD*, maison de santé pluridisciplinaires, cabinets médicaux...) sont entrés dans le dispositif et commencent à effectuer de la télé-expertise et de la télé-consultation en dermatologie.

Initiée par Le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, cette opération rassemble le Conseil Régional, Le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe, dont tous les président(e)s et dirigeants étaient présents à la conférence de lancement. A cette occasion, chacun d'entre eux a rappelé sa volonté, à travers cette initiative, de lutter contre la désertification médicale en mobilisant les expertises des professionnels, ainsi que les technologies les plus innovantes. « Nous voulons créer un véritable territoire de santé, dans le cadre d'une dynamique collective », a souligné le Président du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, Stéphane Le Foll.

Ce déploiement s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, qui garantit la confidentialité de la transmission des informations, tout en permettant le partage des dossiers et en assurant le financement des consultations. 800 000 € ont été mobilisés par les différents partenaires** pour acquérir le matériel nécessaire (caméras, systèmes de visio-conférence, écrans...) et développer la plateforme informatique régionale QIMED par laquelle sont transmises les informations. Plusieurs professionnels de médecine ont été associés au choix de ces investissements.

Le déploiement de la télé-médecine en Sarthe est géré par le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) e-santé des Pays de Loire et suivi par un Comité de pilotage rassemblant les acteurs du dispositif, ainsi que plusieurs médecins. En parallèle, un Collège médical, composé de professionnels de santé, a été mis en place pour témoigner de la manière dont fonctionne la télé-médecine sur le terrain et préconiser des évolutions possibles répondant aux besoins des praticiens.

En seulement quelques mois, le dispositif s'est étendu à l'ensemble du département, suite aux candidatures de plusieurs structures, souvent situées dans des zones de sous-densification médicale. Aujourd'hui, la télé-médecine commence à être utilisée par 27 structures (18 sur le Pôle métropolitain et 8 sur le reste du département).

Désormais, l'objectif est de renforcer les consultations de dermatologie, tout en ouvrant le processus à la gériatrie et à la cardiologie.

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

** 500 000 € par l'ARS, 150 000 € par le Conseil Régional, 50 000 € par le Conseil Départemental et 100 000 € par les collectivités du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe



Parole d'élu ...

Dans quelles circonstances avez-vous développé les voies douces sur votre commune ?

Depuis les années 80, afin de répondre à une demande croissante de ménages souhaitant bénéficier d'un cadre de vie rural tout en demeurant près des bassins d'emplois urbains, les élus de Brette-les-Pins ont favorisé l'expansion de la commune en accompagnant l'aménagement de lotissements. Nous avons, en particulier, privilégié les constructions dans les quartiers qui étaient déjà desservis par l'assainissement collectif. Dans ce cadre, dès le lancement des premières opérations immobilières, le Conseil municipal a eu la volonté de créer des voies douces, tout d'abord le long des lotissements, puis vers le bourg, dans l'objectif de prioriser et de sécuriser les déplacements à pied ou en vélo. Les élus de Brette-les-Pins ont toujours, depuis 40 ans, l'objectif premier d'offrir aux habitants le meilleur cadre de vie possible, en valorisant tous les atouts de notre village qui a su garder son identité rurale, tout en proposant de plus en plus de services.

A quelle occasion, avez-vous obtenu des fonds européens Leader ?

Au cours de ces dernières années, entre 2017 et 2019, nous avons réalisé une importante opération d'aménagement du bourg. Celle-ci s'est inscrite dans la continuité de la politique d'urbanisme menée par les élus municipaux au cours de ces dernières décennies. Elle comprenait la création de nouvelles voies douces, notamment pour faire la jonction entre le sud et le nord de la commune, rejoindre des chemins permettant de se promener dans la campagne environnante et, surtout, permettre aux enfants de se rendre à pied, et en toute sécurité, à l'école et au parc des Sports. Ces aménagements de voies douces, dont le montant s'est élevé à 101 979 €, ont été financés à hauteur de 29,4 % par le programme européen Leader porté par le Pays du Mans, ce qui représente une subvention de 30 000 €.

Qu'avez-vous effectué comme autres travaux au cours de cette opération ?

Cette opération comprenait également la réfection des trottoirs, ainsi que la modernisation de l'éclairage public, à travers l'effacement de réseaux et



Bernard Lair
Maire de Brette-les-Pins
Conseiller communautaire du Sud-Est
du Pays Manceau

le remplacement de candélabres. Au total, nous avons investi 596 000 € HT avec le soutien du programme Leader du Pays du Mans (pour les voies douces), de l'Etat (via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau. A l'évidence, cette initiative a séduit les habitants qui sont de plus en plus nombreux à emprunter les voies douces et nous font savoir qu'ils apprécient leur cadre de vie.

FOCUS Programme LEADER

25 projets locaux soutenus

En 2016, le Pays du Mans a été déclaré éligible au programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour une période de 6 ans. Il a, dans ce cadre, obtenu une enveloppe de 1 359 000 € qui lui permet de soutenir diverses actions publiques et privées s'inscrivant dans des thématiques définies par le Pays du Mans.

A la date du 31 décembre 2019, 81 %* de l'enveloppe, soit 1,1 million d'euros, a déjà été attribuée à 25 projets différents, par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus et de socio-professionnels du Pays du Mans. Le montant moyen accordé par projet est de 44 000 €. Parmi ces lauréats,

15 projets ont dès à présent reçu leurs financements ; ce qui représente un montant global versé de 370 000 €.

Le GAL du Pays du Mans dispose encore de 259 000 € à attribuer dans le cadre de ce programme, en sachant que plusieurs porteurs de projets sont en train de constituer leurs dossiers pour un montant de subvention LEADER s'élevant à 255 000 € environ, soit la quasi-totalité de l'enveloppe restante.

Cette opération est, en ce sens, un beau succès, qui répond à une réelle demande locale, notamment autour de projets de développement durable.

* La moyenne régionale du taux d'attribution des fonds LEADER est de 32%.

Afin de valoriser l'action de l'Union Européenne en Pays de la Loire et le travail des acteurs locaux sur le terrain, le Conseil Régional a organisé, en 2019, un concours de photo "Zoom sur l'Europe#2". Dans ce cadre, un jury devait choisir les plus belles photos de projets soutenus par le programme LEADER en Pays de la Loire. A cette occasion, deux réalisations bénéficiaires du programme LEADER du Pays du Mans ont été sélectionnées : l'installation d'une table gnomonique à Ballon-Saint Mars (1^{er} prix Sarthe) et la construction de l'école de musique intercommunale de l'Orée de Bercé-Belinois, La Clé d'Orée, à Laigné-en-Belin (2^{ème} prix Sarthe). Bravo aux porteurs de ces projets !



Conseil de développement

Suivez l'actualité du Pays du Mans sur les réseaux sociaux : [f Pays du Mans](#) - [Pays du Mans](#) - [YouTube Pays du Mans Etablissement Public](#)



Hélène Burel-Poignant
Animatrice Environnement et vie associative
de Sarthe Nature Environnement

Parole d'acteur ...



Comment fonctionne et quelles sont les missions de Sarthe Nature Environnement ?

Sarthe Nature Environnement est une structure associative départementale au service d'une vingtaine d'associations sarthoises, qui partagent les mêmes valeurs et la même volonté d'agir pour la protection de l'environnement. Notre première mission est d'accompagner ces associations locales dans leurs actions, de leur fournir les outils et les informations pour mener à bien leurs projets, comme le festival Nature proposé à Moncé-en-Belin par Grain de sable et pomme de pin. Nous avons notamment un rôle de centre de ressources, collectant et mettant à disposition de nombreux documents et outils pédagogiques. Dans la continuité de cette démarche, nous portons l'Espace Info Energie du département, qui aide les particuliers et les collectivités à diminuer leur consommation énergétique.

Sarthe Nature Environnement compte un salarié et un collaborateur en "service civique". L'association est financée par des fonds publics, répond à des appels à projets et propose des prestations d'animations.

Dans ce cadre, comment collaborez-vous avec le Pays du Mans ?

Depuis 2012, nous travaillons régulièrement avec le Pays du Mans sur des actions en faveur de la réduction des déchets : soirées d'information sur le compostage, présence commune sur des manifestations locales, participation au festival Zéro Déchet... De même, nous multiplions les initiatives communes sur le sujet de la transition énergétique, qui est notre thématique centrale en 2020. Ensemble, nous développons des formations en direction des bénévoles et prévoyons, ainsi, d'organiser prochainement une journée d'information autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Sarthe Nature Environnement siège aussi au Conseil de développement du Pays du Mans. Cette expérience est-elle positive ?

Au sein du Conseil de développement du Pays du Mans, notre association est représentée par son président Jean-Christophe Gavallet, ou par son trésorier Jean-François Hogu. Tous deux sont intégrés dans ce conseil, où ils font part de leurs expériences et échangent leurs idées dans un esprit convivial. Ils ont, en particulier, apprécié de pouvoir participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), afin de contribuer à protéger l'environnement à travers les documents d'urbanisme. Dans ce même esprit, ils ont aussi participé activement à l'élaboration du PCAET.

DATES À RETENIR

DU 31 JANVIER AU 2 FÉVRIER :
Présence du Pays du Mans au Salon du tourisme de Rennes

DU 7 AU 9 FÉVRIER : Présence du Pays du Mans au Salon du tourisme de Lyon

DU 10 AU 12 FÉVRIER : Présence du Pays du Mans au BIT Milan, Salon international du tourisme

DU 12 AU 15 MARS : Présence du Pays du Mans au Mondial du tourisme à Paris

DU 20 AU 29 MARS : Présence du Pays du Mans à la Foire exposition de Rouen

FIN JUIN : Clôture du Défi Familles Zéro Déchet

ZOOM

La MJC Ronceray, acteur de "Au Pays du Môme" et du Conseil de développement

Installée au cœur du quartier des Ronceray, au Mans, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Ronceray est une structure de proximité qui va à la rencontre des habitants, de tous âges, notamment pour les sensibiliser aux pratiques artistiques et culturelles. Son équipe prône les valeurs du "Vivre et faire ensemble" et du respect des autres.

Dans ce cadre, la MJC participe depuis 10 ans au festival "Au Pays du Môme" dont elle accueille deux spectacles dans sa salle l'Alambik ! (qui peut contenir jusqu'à 120 personnes assis et 235 debout). « L'une des premières missions la MJC Ronceray est de mener des actions en direction du jeune public pour encourager l'éveil des enfants à la culture. C'est pourquoi notre structure s'est impliquée dans le dispositif "Au Pays du Môme" dès son origine. Aujourd'hui encore, notre chargée de programmation "jeune public" intervient dans l'élaboration du programme en proposant des créations qu'elle repère sur différentes manifestations, affirme Agnès Bertin, la directrice de la MJC Ronceray. Avec nos collègues des autres collectivités et associations participant à ce festival, nous nous attachons à définir une programmation diversifiée, de qualité et adaptée à toute la famille. Pour ce faire, nous pouvons notamment nous appuyer sur le travail de la chargée de mission du Pays du Mans, Patricia Chevalier, qui assure la coordination et la communication de la manifestation. C'est aussi un moment d'échanges très riches qui consolide le réseau local des salles et des structures à travers l'itinérance culturelle. »

Recensant 720 adhérents, dont 60 % habitant les quartiers sud du Mans, proposant un large panel d'activités (musiques, danses, sports, etc.), coordonnant l'organisation de concerts (avec l'association Superforma), co-pilotant la programmation et la communication du cinéma de quartier "Le Royal", développant et participant à diverses actions sur le terrain (fêtes de quartier, carnaval, jardin partagé, etc.)... la MJC Ronceray est un acteur important du Pays du Mans, notamment via "Au Pays du Môme". C'est pourquoi Agnès Bertin représente le collectif "Au Pays du Môme" au Bureau du Conseil de développement du Pays du Mans. « Cette instance de réflexion me permet d'échanger avec des acteurs locaux d'autres milieux et de prolonger l'engagement du collectif et de la MJC pour l'accès de tous à la culture, mais aussi d'être en alerte sur les questions d'environnement et d'efficacité énergétique. Dans cet esprit, nous avons eu le plaisir d'accueillir, dans les murs de la MJC, l'Assemblée Générale annuelle du Conseil de développement en juillet 2019. »



« PAYS DU MANS, MAGAZINE », Magazine d'information du Pays du Mans. Site: social: 15-17 rue Gougeard, CS 51529-72015 LE MANS CEDEX 2. Tél: 02 43 51 23 23 / www.paysdumans.fr. Directeur de la publication: Stéphane Le Foll. Textes: MC Comm - Manners, Emmanuel Chevreuil, avec la participation des techniciens du Pays du Mans. Crédits photos: MC Comm, Gilles Mousse/Ville du Mans, CBWJKA, Pays du Mans, Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, Le Mans Métropole Habitat, Ville de Saint-Pavace, J2M Communication, ouestgoir, MJC Ronceray, Maquette, mise en page: Hastone, Gravure, Impression: Galaxie - Tirage 2000 exemplaires - Magazine imprimé avec des encres végétales - 1401 0406.

